



Question écrite 20/28 de M. Cohen sur l'éventuelle interdiction aux véhicules de plus de 3,5 T rue du Dieweg.

J'ai été contacté par des riverains de la rue de Dieweg entre la chaussée d'Alseberg et l'avenue JP Carsoel à propos du trafic de la rue et plus précisément le passage de nombreux camions.

Je me suis rendu plusieurs fois sur place et je n'ai pu que constater qu'effectivement un grand nombre de camions empruntaient cette artère.

Or dans cette portion de rue, il y a une école, un club de sport et plusieurs clos résidentiels.

La commune pourrait-elle envisager d'interdire les véhicules de plus de 3,5T entre la chaussée d'Alseberg et l'avenue JP Carsoel ou au moins jusqu'à la rue du Repos au cas il faudrait desservir les commerces.

Réponse:

Cette question a été débattue au sein du Groupe de Travail de Mobilité (GTM) qui est composé de représentants du service Voirie-Mobilité mais également de représentant de la Police. Sachez que la Police a donné un avis défavorable par rapport à la mise en place d'une interdiction des 3,5T sur le Dieweg.

Pareille interdiction nécessiterait en effet une étude préalable plus large dans le cadre d'un plan de circulation à l'échelle du quartier, voire de la Commune. Cet élément sera intégré dans le cadre des réflexions liées à la révision du Plan Communal de Mobilité dans les mois à venir.

Si la tranquillité des riverains constitue bien évidemment un important point d'attention pour le Collège, il ne faut pas perdre de vue que les véhicules d'un certain tonnage participent à l'activité urbaine et offrent des services à la ville (bus scolaires, transport de marchandises, charroi communal...).